

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

Etre entendus et défendus

Déclaration Liminaire à la CAPL n° 1 des Cadres A du 25 octobre 2012

Madame le Présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour étudier les candidatures de nos collègues Cadres B qui postulent à la liste d'aptitude pour accéder au corps des Inspecteurs des Finances Publiques. Cette sélection doit se faire en CAP Locale. Dans le cadre des travaux préparatoires à cette CAP, dicit le guide méthodologique, "le rôle des directions consiste à préparer les travaux de la commission administrative paritaire locale, laquelle commission doit émettre un avis sur les propositions formulées par la direction".

Dans ce même guide, il vous est demandé de publier la liste des agents proposés « Excellent » par le Directeur. Toujours dans cette note, et nous citons : « Afin de permettre aux CAPL de jouer pleinement leur rôle et de favoriser le dialogue social, la liste des agents classés « excellent » présentés par le directeur devra **obligatoirement** comporter un nombre d'agents inférieur au volume indicatif des potentialités de promotion affectées à la direction. »

En publiant une liste de 6 personnes proposées « excellent » vous allez bien au delà des recommandations de la Direction Générale, puisque l'année dernière a vu seulement 3 collègues être retenus et que, pour cette année nous ne connaissons même pas les potentialités !!! En agissant de la sorte vous ne respectez ni le dialogue social, ni les personnels qui postulent, ni les représentants du personnel, les obligeant à siéger dans une véritable chambre d'enregistrement.

- ❑ **Irrespect du dialogue social** : les débats sont faussés dès le départ avec une liste correspondant au double des potentialités !
- ❑ **Irrespect des personnels** : en imposant le fait du prince vous démontrez que seul votre avis compte !
- ❑ **Irrespect des représentants des personnels** : les débats en CAPL sont inexistantes puisque vos propositions sont déjà connues de tous car publiées le 18 octobre 2012!

De plus, vous avez annoncé récemment lors des réunions avec les agents postulants sur les différentes listes d'aptitude, qu'il n'y avait pas reconduction automatique des classements établis les années précédentes. Vous laissiez ainsi un espoir à tous de figurer dans la liste des « très bon agents » et pourquoi pas dans la liste des « excellents ». Vos propositions prouvent le contraire aux agents qui se sentent de plus en plus méprisés et n'ont plus aucune confiance ni en la Direction Locale ni en la Direction Générale. Les agents ne sont pas dupes et en ont assez des mensonges à leurs égards. Après le GAGNANT-GAGNANT promis pas la Direction Générale, le dialogue social que vous allez nous offrir aujourd'hui ressemble plus à un enfumage de dialogue social qu'à de véritables discussions. C'est tout simplement offensant pour les agents car nous savons bien qu'il n'y aura que très peu d'aménagement possible. Il faut cesser d'appliquer des méthodes d'un autre âge et construire une DGFIP respectueuse de ses agents et de ses instances !

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale Être entendus et défendus

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence un nouveau mensonge de la Direction Générale, nous promettant de tout mettre en œuvre afin que tous les agents profitent de règles de gestion qu'elle qualifie de meilleures.

Pourquoi avoir supprimé le 2^o mouvement de mutation pour les cadres A du 1^{er} mars 2013 ?

FO-DGFIP tient à rappeler sa revendication pour obtenir **deux véritables mouvements** de mutation et non un mouvement principal et un complémentaire. Parce qu'avec deux mouvements de mutation, un par semestre, **ce sont deux chances d'être muté dans l'année**. C'est aussi **combler les vacances d'emploi plus souvent** et épargner la surcharge de travail pour tout le monde. La preuve par l'exemple :

- ⇒ Vous subissez un sous effectif dans un service au 1^{er} décembre de l'année. Avec 1 seul mouvement par an, vous devez attendre le 1^{er} septembre de l'année suivante pour voir arriver un collègue, alors qu'il serait possible de pourvoir la vacance d'emploi au 1^{er} mars ou 1^{er} avril ! Avec 2 mouvements par an, vous supportez l'augmentation de la charge de travail bien moins longtemps !

FO-DGFIP exige 2 vrais mouvements par an pour tous les grades et invite tous les personnels à signer massivement la pétition en ligne en se connectant sur le site national du syndicat FO-DGFIP: <http://www.fo-dgfip.fr/>

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Les élus FO-DGFIP 62

Sonia VAMBERGUE et Hervé DANNEELS
Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

Etre entendus et défendus

- CAP LOCALE DU 25/10/2012 – Compte rendu de la CAP N°1 Cadre A

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Marie-Hélène GARDIES, **FO-DGFIP** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie WIMETZ remplissant cette tâche pour l'Administration. Avant l'ouverture des débats, la section locale a tenu à effectuer une déclaration liminaire. L'ordre du jour pour la CAP n° 1 était :

1 > Procès-verbaux des CAPL n°1 des 13/06/2012 et 03/07/2012 :

Pas d'observation de la part des OS. Parité administrative et parité syndicale ont voté POUR à l'unanimité.

2 > Liste d'aptitude de B en A pour l'année 2013:

La Direction nous indique qu'elle n'a pas connaissance des possibilités d'accès au corps supérieur pour l'année 2013. Après débats lors de la CAP Locale et propositions de vos élus Force Ouvrière, la Présidente a donc établi le classement suivant:

PRENOM NOM	AFFECTATION	RANG	FILIERE	CLASSEMENT
Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la section locale FO DGFIP 62 ou demander à recevoir les informations par courriel. Vous pouvez vous abonner sur le site : http://www.fo-dgfiip-sd.fr/062/ rubrique "nous contacter"		1	FF	EXCELLENT
		2	GP	EXCELLENT
		3	FF	EXCELLENT
		4	GP	EXCELLENT
		5	FF	EXCELLENT
		6	FF	EXCELLENT

Votes sur les « excellents » :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité

Parité syndicale : > CONTRE SFP

> **FO-DGFIP** a refusé de voter au motif que les propositions du Directeur n'ont pu être modifiées contrairement au discours tenu en séance par la Direction ! Comme pressenti et indiqué dans notre déclaration liminaire, il n'y a pas eu d'aménagement possible aux propositions du Directeur. En imposant le fait du prince vous nous avez démontré effectivement que seul votre avis compte ! Les CAPL ne sont pas de simples chambres d'enregistrement !

Votes sur les « très bons » :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité

Parité syndicale : > CONTRE SFP

> ABSTENTION **FO-DGFIP**

Commentaires FO : **FO-DGFIP** a obtenu qu'un dossier supplémentaire soit classé en « très bon ». Nous avons également refusé de voter sur le mouvement du classement « à revoir », ce vote n'est utile en rien et l'appellation « à revoir » des dossiers nous semble totalement inappropriée compte tenu de la qualité des dossiers présentés.

Les élus FO-DGFIP 62

Sonia VAMBERGUE et Hervé DANNEELS

Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN